

JEUDI 19 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le neuf janvier, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présent(e)s MMES et MM. les Conseillers Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	
Roger BOYER	Colette JOUET	Philippe RÉAL
Anne-Marie LEMESLE	Dominique LELIEVRE	Laure OBERT
Nicolas PERREAU	Saadia VERNEAU	Wilfried LEBOUÇ
Sophie BUSSEREAU	Sylvain TABARY	

Ludovic LENOIRE (à partir des « questions diverses »)

Absente excusée : Sylviane DUBOIS (donne pouvoir à Agnès BUREAU)

Secrétaire de séance : Sylvain TABARY

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé et signé.

Délibération n° 01/2023/01 : Demande de subvention du Campus des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire

Quatre jeunes de la commune sont actuellement apprentis au CFA de Joué-les-Tours qui forme les jeunes de 16 à 29 ans dans 25 métiers, du CAP au BAC+3.

Afin de mener à bien le projet éducatif préparant ces futurs citoyens à une vie responsable dans notre cité, le Campus des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire sollicite une subvention.

Un montant de 80 € par apprenti répondrait aux coûts engendrés par les actions éducatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **REFUSE** à l'unanimité cette demande de subvention.

Délibération n° 01/2023/02 : Demande de subvention de l'école Charles Perrault pour un stage de cirque

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Pauline MARIE, directrice de l'école Charles Perrault de Rivarennnes, qui sollicite une subvention pour le stage de cirque prévu au mois de juin prochain.

L'équipe enseignante a décidé de faire venir le cirque Héka pendant une semaine afin de travailler diverses compétences liées à l'art et aux activités sportives. Les élèves de 3 à 5 ans bénéficieront d'une séance découverte des arts circassiens chaque jour pendant la semaine.

Le coût total du projet s'élève à 5 000 €. 4 000 € ont d'ores et déjà été réunis grâce aux parents d'élèves et aux associations locales mais il manque 1 000 € pour finaliser le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité la demande de subvention et **DÉCIDE de verser la somme de 350 €.**

Délibération n° 01/2023/03 : Adhésion de principe au service d'intérim territorial du Centre de Gestion 37

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements publics peuvent faire appel aux services du Centre de gestion pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- Remplacer des agents momentanément indisponibles ;
- Effectuer des missions temporaires ;
- Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet ;
- Pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux et par convention.

Par délibération en date du 30 mars 1987, le CDG37 a décidé de la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives afin de répondre à leurs attentes dans ce domaine.

Pour assurer la continuité du service, Madame le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mis en œuvre par le CDG37 et présente la convention cadre à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG37.

Pour rappel, l'adhésion au service est gratuite.

Seules les interventions éventuelles de personnels gérés et rémunérés par le CDG37 induisent une participation financière, le temps de leur mission, selon les tarifs en vigueur au moment de la mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L332-13, L332-14, L332-23, L334-3L452-30, L452-40 et L452-44,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 30 mars 1987 relative à la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives.



Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 8 novembre 2022 fixant les tarifs de recours au service de renfort et de remplacement,

Considérant que pour assurer la continuité du service, Madame le Maire propose d'adhérer au service d'Intérim territorial mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire,

EMET un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement et de renfort proposé par le CDG37,

APPROUVE le projet de convention cadre susvisée tel que présenté par Madame le Maire,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire, ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE Madame le Maire à faire appel, le cas échéant, au service d'Intérim territorial du CDG37, en fonction des nécessités de services,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG37, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Comptes-rendus de réunions

- **Marathon d'Azay-le-Rideau (30 avril 2023) : Assemblée Générale du 19 décembre 2022**

Le président a annoncé qu'il démissionnerait après le marathon.

Afin de limiter le nombre de signaleurs sur Rivarennnes, très compliqués à trouver sur un week-end prolongé, le ravitaillement et l'épongeage auront lieu au même endroit.

Contrairement au marathon de Chinon (qui est déjà complet), celui d'Azay-le-Rideau est labellisé et permet aux coureurs de prétendre au Championnat de France.

L'association a eu des soucis pour ouvrir le site pour la collecte d'argent mais le problème est résolu, les inscriptions sont maintenant ouvertes et les dossiers affluent.

- **Tours'Nman (11 juin 2023) : rendez-vous du 11 janvier 2023 avec 2 organisateurs pour présentation de l'épreuve, de ses parcours et de ses nouveautés 2023.**

Les bénévoles s'inscrivent directement auprès du comité d'organisation, sans passer par la commune. Chaque association reçoit 20 € par signaleur bénévole.

Le temps de passage sur la commune est estimé à 3h maximum, le parcours ayant été un peu modifié.

Pour Rivarennnes, besoin de 17 bénévoles sur 3 postes et de 20 barrières, mais la commune n'en dispose pas autant.

Un pot de remerciements, auquel est invitée la commune (2 personnes), est prévu à l'arrivée.

- **Réunion du Groupe de Travail Randonnées à la CCTVI (29 novembre 2022) : Laure OBERT**

Les nouvelles plaquettes pour les randonnées ont été distribuées aux communes et sont disponibles en mairie.



Un panneau A3 ainsi qu'un panneau touristique, pris en charge par la CCTVI, vont devoir être installés par la commune à proximité de la Maison de la Poire Tapée, point de départ des randonnées (lieu précis à déterminer en février).

Laure OBERT souhaiterait que Virginie RAVISE de la CCTVI se déplace sur Rivarennnes pour étudier l'emplacement, voir les éléments à indiquer...

- **Comité de pilotage Contrat Local de Santé à la CCTVI (10 janvier 2023) : Philippe REAL**

L'ensemble des axes est maintenant établi, sur 12 thématiques, plus en rapport avec le bien-être qu'avec la santé : accès aux soins, facilitation de l'accès aux soins, prévention vis-à-vis des jeunes, sensibilisation autour des conduites à risques, renforcement du programme de prévention (au-delà des jeunes), renforcement des dispositifs de maintien à domicile, inclusion des personnes porteuses de handicap, soutien aux aidants, information et sensibilisation à la santé mentale, solutions de mobilité alternative, prévention des dangers liés aux déplacements routiers, santé environnementale.

Le financement des axes n'a pas été évoqué. Seules 15 personnes étaient présentes à la réunion (professionnels, institutionnels et élus).

- **Commission « Moyens généraux » à la CCTVI (3 janvier 2023) : Dominique LELIEVRE**

Bilan des élections professionnelles :

- taux de participation faible au sein de la CCTVI (38%) et sans surprise car il n'y avait qu'une seule liste : Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale
- taux de participation au CDG37 : 23 à 55% en fonction des pôles.

Bilans sur les mandatures du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) positifs.

Au niveau organisationnel : souhait d'avoir des temps de concertation et de rencontre avec les agents, accueil des nouveaux agents...

Au niveau prévention : mise en place du Document unique.

Ebauche d'un questionnaire sur la qualité de vie au travail.

Réunions à venir :

- **Le jeudi 23 février** à 10h (ou en début de réunion de conseil municipal si possible) avec Mme Agnès CHATELIER de la **SNCF** pour une réunion d'information afin de présenter les travaux qui auront lieu au 2^{ème} semestre 2023 sur la ligne Tours-Chinon.
- **Assemblée Générale de la Poire Tapée : samedi 4 février à 17h** à la salle polyvalente de Rigny Ussé, suivie d'une soirée brésilienne à partir de 19h. Inscriptions avant le 29 janvier.

Prochains conseils municipaux :

- o Jeudi 23 février 2023 à 19h
- o Jeudi 23 mars 2023
- o Jeudi 20 avril 2023
- o Mardi 23 ou 30 mai 2023
- o Jeudi 22 juin 2023
- o Jeudi 20 juillet 2023 (congé de la secrétaire)
- o Jeudi 21 septembre 2023
- o Jeudi 26 octobre 2023
- o Jeudi 23 novembre 2023
- o Mardi 19 décembre 2023

Questions diverses

- Bulletin municipal

Madame le Maire est très déçue par la qualité des photos, le rendu est flou.

La Renaissance Lochoise, rencontrée lors du dernier Congrès des Maires de Tours, se propose de consulter les élus afin de pouvoir établir une proposition commerciale pour l'impression du prochain bulletin.

Arrivée de M. Ludovic LENOIRE.

- Le comité des fêtes de Rigny Ussé propose de créer un marché de Noël avec les communes voisines pour 2023 (mail du 10 janvier 2023)

Les conseillers municipaux ne souhaitent pas se grouper et organiser le marché de Noël sur une seule commune du territoire. Ils aimeraient garder un marché de Noël propre à Rivarennnes afin d'animer le village. Les rivarennais ne se déplaceront pas à Huismes ou à St Benoit par exemple.

L'association L'Atelier a été contactée mais n'a pas encore discuté du sujet. Les retours sur le marché de Noël 2022 ont été très positifs (marché apprécié par les visiteurs, bonne entente entre les exposants, les associations...) même s'il y a des améliorations à apporter.

- Amplitude horaire pour l'éclairage public

Lors du conseil municipal du 24 novembre 2022, la rédaction d'un arrêté municipal portant réglementation des horaires d'éclairage public sur le territoire de la commune avec interruption entre 22 h et 06 h avait été évoquée.

Madame le Maire souhaite vérifier que l'horaire du premier train est bien 6h car il n'apparaît pas sur la fiche horaire de la ligne Tours-Chinon. Il est précisé que le train Tours-Chinon de 6h est un train sans voyageur, qui ne s'arrête pas à Rivarennnes.

Le premier train en partance de Rivarennnes est à 6h37. Afin de permettre aux usagers de se déplacer en toute sécurité jusqu'à la Gare, notamment pour les piétons, l'arrêté sera donc établi avec les horaires initialement prévus (22 h - 6 h).

- City stade

M. Wilfried LÉBOUC demande si les chaussures de foot sont tolérées sur le city stade. Seules les chaussures de foot avec crampons moulés sont autorisées sur le synthétique (sable).

Il est demandé de mettre un panneau à l'entrée du city stade pour indiquer que les crampons sont interdits, afin de ne pas abîmer le revêtement.

- Terrain de pétanque

Un charpentier-couvreur a offert des bastaings en chêne à la commune pour délimiter le futur terrain de pétanque. L'emplacement précis du terrain reste à définir par les élus.


- Lotissement « Terre de Loire »

Les livreurs de matériaux ne trouvent pas la rue des Coquelicots car elle n'est pas indiquée. Le lotisseur, suite à la demande d'un des propriétaires, sollicite la mise en place d'un panneau de rue. La commande, à grouper avec d'autres achats, sera passée dès que possible.

La séance est levée à 19h35

Commune de RIVARENNES
Séance du JEUDI 19 JANVIER 2023

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
01/2023/01	Demande de subvention du Campus des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire	Finances / Subvention	7.5
01/2023/02	Demande de subvention de l'école Charles Perrault pour un stage de cirque	Finances / Subvention	7.5
01/2023/03	Adhésion de principe au service d'intérim territorial du Centre de Gestion 37	Fonction Publique / Autres Catégories de Personnel	4.4

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU, Maire		Sylvain TABARY, Secrétaire	